



LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 25 septembre 2013, à 20 h 30, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu  
Marc Carrière  
Jocelyn Fréchette  
René Langelier  
Raymond Ménard  
Dany Ouellet  
Alain Smolynecky

Jacinthe Brière  
Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Sylvain Léger  
Stéphane Mongeon  
Carl G. Simpson  
France Turcotte

**Absences**

Claude Auger  
Michel Tardif

Jean-Marc Lavoie

**Les représentants du comité de parents :**

Anik Morin

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nadine Bernier, agente d'administration

Le président déclare la séance ouverte.

**Parole au président et nouvelles de la FCSQ**

. Participera à une session d'orientation de la FCSQ du 26 au 28 septembre concernant la taxation.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 17 (2013-2014)**

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ORIENTATION PRIORITAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014**

**RÉSOLUTION 18 (2013-2014)**

Attendu qu'à chaque début d'année scolaire, ce Conseil des commissaires définit, à la suite d'une session d'orientation, des orientations prioritaires qui guideront son action, ainsi que celle des gestionnaires et des membres du personnel de la commission scolaire, tout au long de l'année ;

Attendu que le Gouvernement du Québec a imposé des compressions budgétaires de 643,5 millions \$ aux commissions scolaires du Québec au cours des dernières années, ce qui représente un montant de près de 2 millions \$ pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

Attendu qu'outre lesdites compressions, le Gouvernement du Québec a choisi de mettre un terme au programme de péréquation en lien avec la taxation scolaire, ce qui privera, à terme, la CSCV d'un montant de près de 6 millions \$ ;



1600

Attendu qu'en combinant ces deux décisions, le Gouvernement du Québec comprime le budget de 72 millions \$ de la CSCV de plus de 10 % ;

Attendu que les frais administratifs de la CSCV sont évalués à environ 5 % ;

Attendu que la CSCV a procédé à de nombreuses réductions de ses dépenses administratives ce qui a conduit à des abolitions de postes, à la réduction de certains budgets décentralisés aux écoles et aux centres, à la révision complète de ses contrats de service, notamment au niveau du transport scolaire ainsi qu'à la réduction de budgets systémiques ;

Attendu que malgré toutes ces compressions jumelées à l'utilisation du maximum autorisé de son surplus cumulé libre au cours des trois dernières années, la CSCV a du se résoudre à adopter un budget déficitaire pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Attendu que, d'un côté, le gouvernement demande à la CSCV de réduire davantage son budget administratif alors que, de l'autre côté, il lui demande d'absorber, à même ce budget, la non-indexation des coûts suivants : la consommation énergétique, l'entretien ménager, l'entretien des immeubles ainsi que certaines hausses salariales annuelles des employés de la commission scolaire, dont le gouvernement a pourtant négocié les conventions collectives ;

Attendu l'augmentation des exigences du MELS et du Conseil du Trésor en matière de contrôle interne, de reddition de comptes ou de dossiers à mettre en œuvre par les services administratifs qui, souvent, impliquent des coûts supplémentaires ;

Attendu que le Gouvernement du Québec prétend que le réseau des commissions scolaires devrait encore comprimer ses dépenses administratives afin d'éviter la hausse de taxe plus ou moins importante qu'ont subie les contribuables, selon leur secteur de résidence ;

Attendu que même si la CSCV abolissait son centre administratif, elle ne serait pas en mesure de couvrir la perte de revenus associée à l'abolition graduelle de la péréquation liée à la taxation scolaire ;

Attendu que les employés du centre administratif de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées effectuent un travail indispensable au bon fonctionnement des écoles et des centres, bien que ce travail soit méconnu d'une large part de la population ;

Attendu que, pendant ce temps, le réseau privé d'éducation n'a fait l'objet d'aucune compression budgétaire ;

Attendu que dans la gestion de ces compressions, ce Conseil des commissaires a tenté de ne pas affecter le service direct aux élèves et que cette ligne a malheureusement été franchie ;

Attendu que depuis de nombreuses années, la saine gestion du budget administratif permettait à la commission scolaire d'y dégager des sommes qui étaient par la suite réinvesties dans le service direct aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ;

Attendu que les compressions du Gouvernement du Québec ont obligé la CSCV à réduire les sommes allouées aux élèves HDAA en provenance du budget administratif ;

Attendu que dans un tel contexte, il est irréaliste de même songer à développer de nouveaux projets et que, de ce fait, le maintien de la qualité des services doit être la priorité ;

Après mûres délibérations ;

Il est proposé par madame la commissaire Jacinthe Brière;

QUE ce Conseil des commissaires ne tienne pas de session d'orientation au cours de l'année scolaire 2013-2014 ;

QUE ce Conseil des commissaires priorise pour l'année scolaire 2013-2014 :

- le maintien de la qualité des services aux élèves :
  - par la prévention du décrochage au secondaire ;
  - par l'accompagnement plus efficace des élèves à risque ;



- par la promotion de la persévérance scolaire.

QUE ce Conseil des commissaires dénonce l'attitude du Gouvernement du Québec qui blâme les commissions scolaires et les menace de les forcer à rembourser les contribuables à la suite d'une décision imposée par ce même gouvernement.

Monsieur Jacques D'Août propose un amendement à l'effet que le libellé suivant soit ajouté à la fin de la résolution : QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Julie Leclair se présente sommairement.

## **DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (G) – NOMINATION**

### **RÉSOLUTION 19 (2013-2014)**

Attendu les termes de la résolution 112 (2012-2013) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2013-2014 – adoption » ;

Attendu qu'un poste régulier à la direction adjointe, à mi-temps, à l'école du Sacré-Cœur (G) est à combler ;

Attendu la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE madame Julie Leclair soit nommée directrice adjointe (50 %) à l'école du Sacré-Cœur (G), à titre régulier, effectif en date du 23 septembre 2013.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 20 (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 2 octobre 2013, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 52.

**Sylvain Léger,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général